



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Direction des Études, de la Statistique et du Suivi Évaluation (DES)

NOTE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE DE LA MICROFINANCE

(2^e trimestre 2025)

Septembre 2025.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR.....	6
1.1. Effectif des SFD agréés ou autorisé.....	6
1.2. Effectif des points de services des SFD	6
1.3. Effectif de la clientèle des SFD	6
2. OPERATIONS FINANCIERES	7
2.1. DEPOTS AUPRES DES SFD	7
2.1.1. Nombre de déposants	7
2.1.2. Montant des dépôts auprès des SFD	8
2.2. LES CREDITS ACCORDES PAR LES SFD	8
2.2.1. Nombre de demande de crédits auprès des SFD	9
2.2.2. Nombre de bénéficiaires de crédits	10
2.2.3. Encours brut de crédits	10
2.2.4. Taux de créance en souffrance (PAR à 90 jours)	11
2.2.5. Créances en souffrance	12
2.2.6. Taux de recouvrement	12
2.2.7. Taux de remboursement.....	13
2.2.8. Effectif du personnel permanent des SFD par forme juridique.....	14
3. NIVEAU DES RATIOS PRUDENTIELS A FIN MARS 2025	15
3.1. Le ratio de limitation des risques auxquels est exposé une institution.....	15
3.2. Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.....	15
3.3. Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées ...	15
3.4. Limitation des risques pris sur une seule signature	16
3.5. Norme de liquidité.....	16
3.6. Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	17
3.7. Norme de capitalisation.....	17
3.8. Limitation des prises de participation.....	18
3.9. Financement des immobilisations et des participations	18
CONCLUSION	19
ANNEXES	20

Liste des figures

Figure 1 : Répartition du nombre de SFD par forme juridique	6
Figure 2 : Effectif de la clientèle suivant le genre	7
Figure 3 : Nombre de déposants suivant le genre.....	7
Figure 4 : Nombre de demandes de crédits suivant le genre	9
Figure 5 : Nombre de bénéficiaires de crédits suivant le genre.....	10
Figure 6 : Encours brut de crédits par forme juridique (en pourcentage)	11
Figure 7 : Créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA.....	12
Figure 8 : Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique.....	14
Figure 9 : Conformité des SFD à la norme du ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.	15
Figure 10 : Conformité des SFD à la norme du ratio de limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées	16
Figure 11 : Conformité des SFD à la norme du ratio de limitation des risques pris sur une seule signature.....	16
Figure 12 : Conformité des SFD à la norme du ratio de liquidité	17
Figure 13 : Conformité des SFD à la norme du ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	17
Figure 14 : Conformité des SFD à la norme du ratio de capitalisation.....	17
Figure 15 : Conformité des SFD à la norme du ratio de financement des immobilisations et des participations	18

Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectif des points de services des SFD par forme juridique.....	6
Tableau 2 : Montant des dépôts par forme juridique en milliards de FCFA.	8
Tableau 3 : Nombre de demande de crédits par forme juridique.....	9
Tableau 4: Nombre de bénéficiaires de crédits par forme juridique.....	10
Tableau 5: Encours brut de crédits par forme juridique en milliards de FCFA.....	10
Tableau 6 : Taux de créance en souffrance par forme juridique.....	11
Tableau 7 : Évolution de la créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA	12
Tableau 8 : Taux de recouvrement par forme juridique	13
Tableau 9 : Taux de remboursement par forme juridique	14
Tableau 10 : Effectif du personnel permanent des SFD par forme juridique.....	14

INTRODUCTION

Dans le souci d'assurer une veille continue sur l'évolution du secteur, l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD) élabore chaque trimestre une note de conjoncture qui constitue un outil d'information et d'analyse sur le niveau d'évolution des différents indicateurs du secteur. Comme indicateurs, il s'agit entre autres :

- de l'effectif des SFD agréés et celui de leurs points de service et clientèle,
- des opérations financières des SFD, notamment les dépôts et les crédits accordés,
- du portefeuille à risque à 90 jours
- des taux de remboursement et recouvrement au sein des SFD, et une analyse des ratios prudentiels.

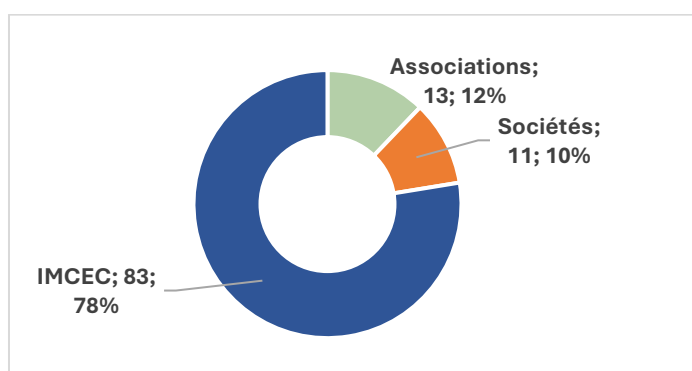
L'objectif principal de cette présente note trimestrielle est de donner une vision claire et actualisée de la situation du secteur ainsi que son évolution. Structurée en trois parties, nous aborderons successivement la présentation générale du secteur, les opérations financières et l'analyse des ratios prudentiels.

1. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR

1.1. Effectif des SFD agréés ou autorisé

A la clôture du 2^e trimestre, le nombre de SFD agréés au Bénin ressort à **107**. En comparaison avec le trimestre précédent, cet effectif est demeuré inchangé. Cela traduit l'absence aussi bien de nouveaux agréments que de retraits au cours du trimestre. Ainsi, la répartition selon la forme juridique des IMF agréées au Bénin est resté comme suit : **83** SFD DE type IMCEC, **13** institutions de type Association et **11** institutions de type Société.

Figure 1: Répartition du nombre de SFD par forme juridique



En glissement annuel, leur nombre a baissé de deux (**02**), passant de **109** à **107**, soit une baisse de **1,83%** entre le 2^e trimestre 2024 et le 2^e trimestre 2025. Cette diminution s'explique par le retrait d'agrément de deux SFD de type association.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025.

1.2. Effectif des points de services des SFD

A la fin du 2^e trimestre 2025, le nombre de points de service des SFD s'établit à **946**, contre **963** au 1^{er} trimestre. Cela correspond à une diminution de **17** points de service, soit une baisse de **1,77%** sur la période.

Cette réduction du nombre de points de service s'explique essentiellement par la baisse enregistrée au sein des IMCEC, dont l'effectif est passé de **566** à **548 points de service** (soit **3,18%**).

Tableau 1 : Effectif des points de services des SFD par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation
T1-2025	566	284	113	963	-
T2-2025	548	285	113	946	-1,77%

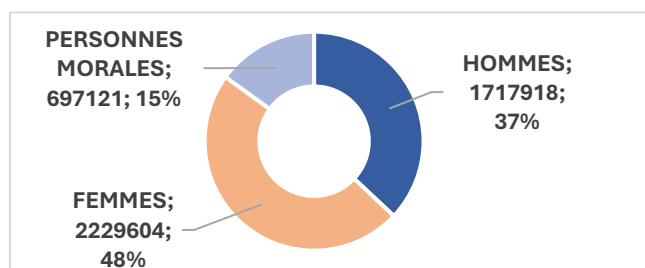
Source : Base de données ANSSFD, août 2025

1.3. Effectif de la clientèle des SFD

La clientèle des SFD a connu une hausse de **8,84%** au cours du 2^e trimestre 2025, par rapport au trimestre précédent, passant de **4 267 381** à **4 644 643** clients. Nous avons en tête de liste les IMCEC regroupant la part la plus importante de cette clientèle (**61,10%**), suivies des SFD de type associations (**30,64%**) et ceux de type sociétés

(8,26%). Ce qui explique la proportion importante des IMCEC et de leurs points de service dans le secteur.

Figure 2: Effectif de la clientèle suivant le genre



Selon le genre, la clientèle des SFD est composée de **48%** de femmes, **37%** d'hommes et **14%** de personnes morales, faisant des femmes la sous population la plus représentée.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, le secteur a enregistré **853 493** nouveaux clients, soit une hausse de **22,51%** de la clientèle. Cette augmentation est plus prononcée au niveau des SFD de type Société (**30,75%**) que de ceux de type Association (**22,54%**) et des IMCEC (**8,71%**). En ce qui concerne le genre, des augmentations de **14,63%** sont notées chez les hommes, **13,61%** chez les clients femmes et de **13,35%** chez les personnes morales.

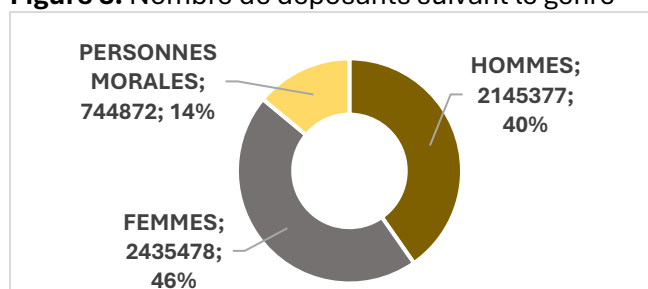
2. OPERATIONS FINANCIERES

2.1. DEPOTS AUPRES DES SFD

2.1.1. Nombre de déposants

Au 2^e trimestre 2025, le nombre de déposants a augmenté de **4,81%**, passant de **5 081 203** à fin mars 2025 à **5 325 727** à fin juin 2025, soit une hausse de **244 524** déposants. Cette clientèle est majoritairement concentrée au sein des IMCEC, qui regroupent **66,14%** des déposants, contre **19,10%** pour les SFD de type Association et **14,76%** pour ceux de type Société.

Figure 3: Nombre de déposants suivant le genre



Par ailleurs, les femmes représentent la catégorie la plus importante des déposants avec une part de **46%**, devant les hommes (**40%**) et les personnes morales (**14%**). Cette répartition confirme les tendances observées au niveau de la clientèle globale des SFD.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, le nombre de déposants a enregistré une hausse de **22,18%**, correspondant à **966 701** déposants supplémentaires par rapport à fin juin 2024. Cette augmentation est principalement portée par la hausse du nombre de déposants au sein des SFD de type Société (**92,27%**) et des SFD de type Association (**39,52%**). De même, suivant le genre, le nombre de déposants a augmenté dans toutes les catégories avec des taux de croissance respectifs de **32,10%** pour les personnes morales, **25,79%** pour les femmes et **15,40%** pour les hommes.

2.1.2. Montant des dépôts auprès des SFD

À la fin du 2^e trimestre 2025, l'encours total des dépôts collectés par les SFD s'est accru de **2,80%** par rapport au trimestre précédent, passant de **216,956** milliards de FCFA à fin mars 2025 à **223,025** milliards de FCFA à fin juin 2025, soit une augmentation de **6,069** milliards de FCFA.

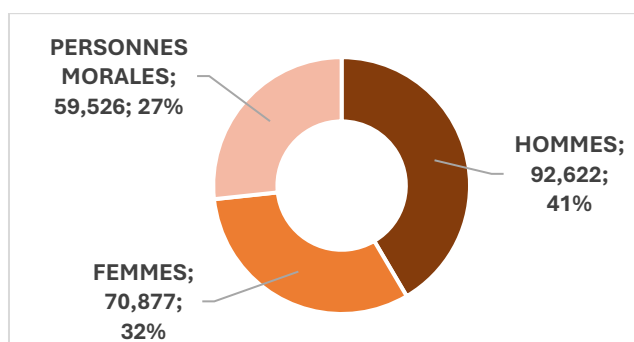
Tableau 2 : Montant des dépôts par forme juridique en milliards de FCFA.

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	138,813	42,738	35,405	216,956	-	7,09%
T2-2025	144,316	42,431	36,278	223,025	2,80%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Les dépôts collectés sont majoritairement concentrés au niveau des IMCEC, qui détiennent **64,71%** de la valeur totale, suivi des SFD de type Association (**19,03%**) et les SFD de type Société (**16,27%**).

Figure 4 : Montant des dépôts suivant le genre



Contrairement à la répartition du nombre de déposants, dominée par les femmes, les hommes détiennent la plus grande part de l'encours des dépôts avec **41%** du total à fin juin 2025, contre **32%** pour les femmes et **27%** pour les personnes morales.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, l'encours des dépôts a enregistré une hausse de **7,09 %**, soit une augmentation de **14,766** milliards de FCFA par rapport au niveau observé à fin juin 2024, qui s'établissait à **208,258** milliards de FCFA. Cette augmentation est principalement portée par les SFD de type Association, dont l'encours des dépôts a augmenté de **13,82%**, contre **6,76%** pour les SFD de type Société et **5,34%** pour les SFD de type IMCEC. Par ailleurs, l'analyse selon le genre montre que les dépôts détenus par les femmes ont connu la plus forte augmentation sur la période (**8,53 %**), devant ceux des hommes (**6,87%**) et des personnes morales (**5,76%**). Cette évolution traduit un renforcement de la contribution des femmes à la mobilisation de l'épargne au sein du secteur de la microfinance.

2.2. LES CREDITS ACCORDES PAR LES SFD

Les crédits constituent un moyen de financement par lequel Système Financier Décentralisé met des fonds à la disposition d'un emprunteur, qui s'engage à les

rembourser avec intérêts selon des modalités définies (durée, taux, garanties, etc.). Cette analyse examine le nombre de demandes de crédits ainsi que les montants des crédits accordés par les SFD et les taux associés.

2.2.1. Nombre de demande de crédits auprès des SFD

A la fin du 2^e trimestre 2025, le nombre de demandes de crédit s’est établi à **551 838**, en hausse de **41,52%** par rapport au premier trimestre 2024, où il s’élevait à **389 933**. Cette hausse est principalement portée par les SFD de type Associations et les IMCEC. Les Associations ont enregistré **391 760** demandes à fin juin 2025, contre **203 710** au trimestre précédent, soit une forte croissance de **92,31%** (**188 050** demandes de plus). Les IMCEC ont également connu une hausse, avec **143 538** demandes contre **120 639** au trimestre précédent, soit une progression de **18,98%**.

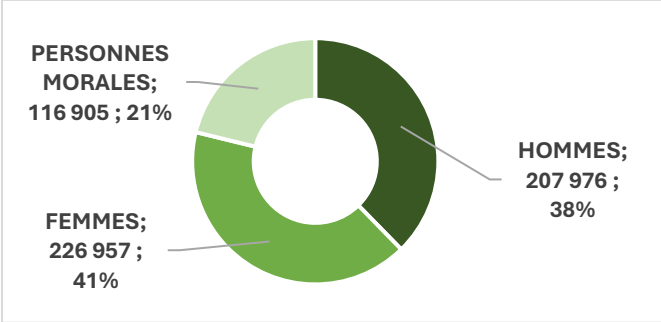
Tableau 3 : Nombre de demande de crédits par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	120 639	203 710	65 584	389 933	-	108,74%
T2-2025	143 538	391 760	16 540	551 838	41,52%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En revanche, les SFD de type Sociétés ont enregistré une baisse, passant de **65 584** demandes au 1^{er} trimestre 2025 à **16 540** au 2^e trimestre, soit un taux de **74,78%** correspondant à **49 044** demandes de moins.

Figure 4 : Nombre de demandes de crédits suivant le genre



L’analyse des demandes de crédit par genre révèle une prédominance féminine. A fin juin 2025, les femmes représentent **41%** des demandeurs, contre **38%** pour les hommes et **21%** pour les personnes morales.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En comparaison à la même période de l’année 2024, au cours de laquelle le nombre de demandes de crédit s’établissait à **264 371**, cet indicateur a enregistré une hausse de **108,74%**. Cette augmentation est principalement portée par les SFD de type Association, dont le nombre de demandes de crédit s’est fortement accru de **566,71%**. L’analyse selon le genre révèle également une augmentation du nombre de demandes de crédit dans toutes les catégories de clientèle. Les demandes formulées par les hommes ont augmenté de **173,14%**, tandis que celles des personnes morales et des femmes ont enregistré des hausses respectives de **119,55%** et **68,14%**.

2.2.2. Nombre de bénéficiaires de crédits

Entre fin mars et fin juin 2025, le nombre de bénéficiaires de crédits a fortement augmenté, passant de **320 438** à **564 524**, soit une hausse de **76,17%**. Cette évolution est principalement portée par les SFD de type Association, suivis des IMCEC. En effet, le nombre de bénéficiaires de crédits a augmenté de **94,46%** au sein des SFD de type Association et de **64,59%** dans les IMCEC au cours de la période.

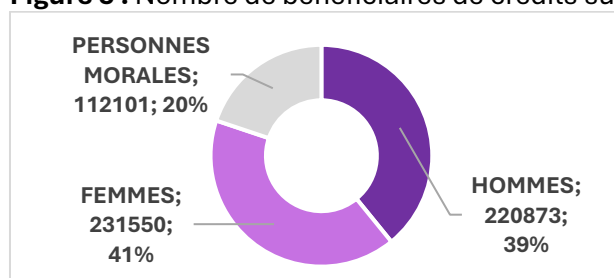
Tableau 4: Nombre de bénéficiaires de crédits par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	102 050	196 804	21 584	320 438	-	112%
T2-2025	167 961	382 702	13 861	564 524	76,17%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En revanche, les SFD de type Société ont enregistré une baisse de **35,78%** du nombre de bénéficiaires de crédits.

Figure 5 : Nombre de bénéficiaires de crédits suivant le genre



Selon le genre, les femmes demeurent les principales bénéficiaires des crédits octroyés par les SFD. A fin juin 2025, elles représentent **41%** de l'ensemble des bénéficiaires, contre **39%** pour les hommes et **20%** pour les personnes morales.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires de crédits a augmenté de **112,17%**, passant de **266 078** au deuxième trimestre 2024 à **564 524** au deuxième trimestre 2025. Cette hausse résulte notamment de l'augmentation du nombre de bénéficiaires observée au niveau des SFD de type Association (**401,89%**) et des IMCEC (**18,88%**). A l'inverse, les SFD de type Société ont enregistré une diminution de **71,44%** du nombre de bénéficiaires de crédits. Suivant le genre, le nombre de bénéficiaires de crédits a augmenté de **178,54%** chez les hommes, de **105,27%** chez les femmes et de **51,53%** chez les personnes morales par rapport à la même période de l'année précédente.

2.2.3. Encours brut de crédits

L'encours brut des crédits a connu une hausse de **4,96%** à la fin du 2^e trimestre 2025. En effet, il est passé de **223,332** milliards de FCFA à fin mars 2025 pour s'établir à **234,409** à fin juin 2025.

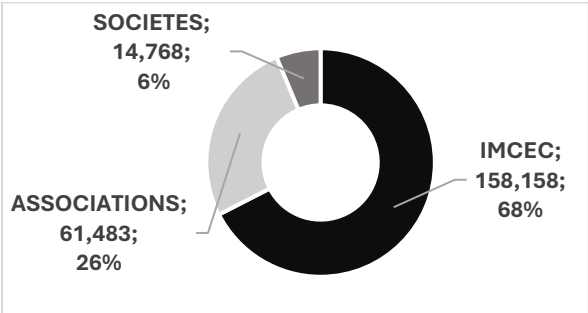
Tableau 5: Encours brut de crédits par forme juridique en milliards de FCFA

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	153,473	55,278	14,581	223,332	-	-9,14%
T2-2025	158,158	61,483	14,768	234,409	4,96%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Cette augmentation de l’encours brut des crédits est due cumulativement à l’augmentation enregistrée au sein des SFD de type Sociétés (hausse de **1,28%**), des IMCEC (hausse de **3,05%**) et des SFD de type Associations (hausse de **11,23%**).

Figure 6 : Encours brut de crédits par forme juridique (en pourcentage)



La répartition de l’encours brut de crédits par forme juridique des SFD révèle une dominance des IMCEC, qui détiennent **68%** du total, suivies des Associations avec **26%**, tandis que les Sociétés n’en concentrent que **6%**.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, on note une diminution de **9,14%** de l’encours des crédits entre le 2^e trimestre 2024 et la même période en 2025. Cette baisse est principalement portée par les SFD de type Société dont l’encours de crédits a baissé de **69,32%**. Les IMCEC et les SFD de type Association quant à eux ont connu au contraire une augmentation de leur encours de crédits respectivement de **3,18%** et de **8,68%** sur la période

2.2.4. Taux de créance en souffrance (PAR à 90 jours)

La dégradation du portefeuille à risque s’est aggravée ce trimestre, atteignant **9,51%**, soit plus de trois fois la norme limite fixée à 3%. On note une hausse de **1,02** point par rapport au trimestre précédent où il était à **8,49%**. Cette dégradation est principalement imputable à l’augmentation du PAR 90 observée au sein des IMCEC et des SFD de type Société, dont les taux se sont accrus respectivement de **2,47** points et de **1,37** point entre fin mars et fin juin 2025. À l’inverse, les SFD de type Association ont enregistré une amélioration de la qualité de leur portefeuille, leur PAR 90 ayant diminué de **0,77** point sur la période sous revue.

Tableau 6 : Taux de créance en souffrance par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	8,88%	8,60%	7,99%	8,49%	-	11,47%
T2-2025	11,35%	7,83%	9,36%	9,51%	11,99%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, le PAR 90 a augmenté de **0,98** point de pourcentage par rapport à son niveau de **8,53%** enregistré à fin juin 2024. Cette évolution est principalement attribuable à la détérioration du portefeuille des IMCEC, dont le PAR 90 s’est accru de **2,50** points sur la période.

2.2.5. Créances en souffrance

À fin juin 2025, le montant total des créances en souffrance des SFD s'établit à **23,552** milliards de FCFA.

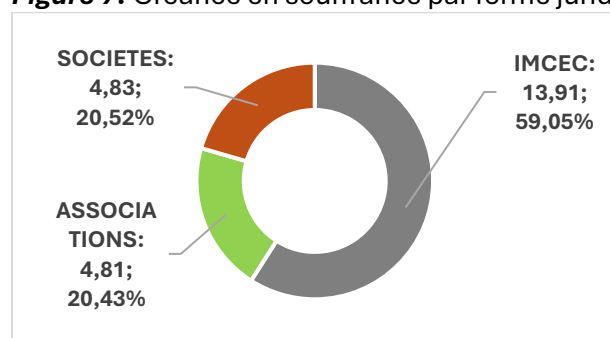
Tableau 7 : Évolution de la créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	13,779	4,755	4,533	23,068	-	7,03%
T2-2025	13,906	4,812	4,833	23,552	2,10%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Par rapport à fin mars 2025, où le montant des créances en souffrance s'élevait à **23,068** milliards de FCFA, une hausse de **2,10%** est observée. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement des créances en souffrance au niveau des IMCEC (**0,92%**, soit **0,127** milliard de FCFA), des SFD de type Association (**1,19%**, soit **0,057** milliard de FCFA) et des SFD de type Société (**6,63%**, soit **0,300** milliard de FCFA).

Figure 7: Créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA



Les IMCEC concentrent la plus grande part de ces créances avec **59,05%**, soit **13,91** milliards de FCFA. Elles sont suivies des SFD de type Société, qui représentent **20,52%** (**4,83** milliards de FCFA), et des SFD de type Association, avec **20,43%** (**4,81** milliards de FCFA).

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, le montant des créances en souffrance a augmenté de 7,03 %, passant de **22,004** milliards de FCFA à fin juin 2024 à **23,552** milliards de FCFA à fin juin 2025. Cette hausse est principalement portée par les SFD de type Société et les SFD de type Association, dont les montants de créances en souffrance ont augmenté respectivement de **15,21%** et **13,52%** sur la période. Pour leur part, les IMCEC ont enregistré une augmentation plus modérée de **2,48%**.

2.2.6. Taux de recouvrement

A fin juin 2025, le taux de recouvrement global est passé à **9,87%** contre **8,26%** à fin mars 2025, soit une hausse de **1,61** points. Cette amélioration pourrait être attribuable au renforcement des dispositifs de suivi et de recouvrement des créances en souffrance, ainsi qu'à une meilleure capacité de remboursement des emprunteurs. Les SFD de type Association affichent le taux de recouvrement le plus élevé avec **13,3%**, suivis des IMCEC (**10,7%**) et les SFD de type Société (**5,6%**).

Comparé au trimestre précédent, le taux de recouvrement s'est amélioré au niveau des SFD de type Association et des IMCEC. Il a ainsi augmenté de **5,18** points au sein des SFD de type Association, passant de **8,14%** à fin mars 2025 à **13,32%** à fin juin 2025. De même, les IMCEC ont enregistré une hausse de **0,81** point du taux de recouvrement passant de **9,86%** à **10,67%** sur la même période. À l'inverse, les SFD de type Société ont connu une diminution de **1,15** point de leur taux de recouvrement, celui-ci passant de **6,78%** à **5,63%** entre fin mars et fin juin 2025.

Tableau 8 : Taux de recouvrement par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	9,86%	8,14%	6,78%	8,26%	-	-2,47%
T2-2025	10,7%	13,3%	5,6%	9,87%	19,49%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Comparativement à fin juin 2024, où il s'établissait à **10,12%**, le taux de recouvrement a diminué de **0,25** point pour ressortir à **9,87%** à fin juin 2025. Cette baisse est principalement imputable aux SFD de type Société, dont le taux de recouvrement a baissé de **0,83** point sur la période. À l'inverse, les IMCEC et les SFD de type Association ont enregistré une amélioration de leur taux de recouvrement, avec des hausses respectives de **0,33** point et **0,83** point.

Ces évolutions reflètent des performances contrastées entre les différentes catégories de SFD, en lien avec leurs pratiques de gestion du recouvrement et leur capacité à mobiliser les créances en souffrance.

2.2.7. Taux de remboursement

Entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2025, le taux de remboursement global des SFD a augmenté de **10,09** points, passant de **53,97%** à **64,06%**, traduisant une amélioration notable de la capacité globale de remboursement.

L'augmentation est plus prononcée pour les SFD de type Société et les IMCEC. Pour les SFD de type Société, le taux de remboursement passe de **51,46%** à **56,72%** soit une hausse de **14,20** points. Les IMCEC quant à eux enregistrent une hausse de **10,80** points passant de **50,97%** à **61,77%**. Une légère augmentation de **5,26** points est observée chez les SFD de type Association.

Ainsi, toutes les catégories de SFD connaissent une amélioration de leur taux de remboursement entre les deux périodes, mais l'ampleur varie selon la forme juridique, avec la situation des SFD de type Société particulièrement intéressante en termes de hausse.

Tableau 9 : Taux de remboursement par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	50,97%	51,46%	59,48%	53,97%	-	2,05%
T2-2025	61,77%	56,72%	73,68%	64,06%	18,69%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, le taux de remboursement a augmenté de **1,29** point par rapport à la même période de 2024, où il s'était établi à **62,77%**. Cette amélioration est attribuable aux SFD de type Société et ceux de type Association, dont les taux de remboursement ont augmenté respectivement de **3,70** points et de **0,75** point sur la période. En revanche, les IMCEC ont enregistré une baisse de **1,64** point de leur taux de remboursement.

2.2.8. Effectif du personnel permanent des SFD par forme juridique

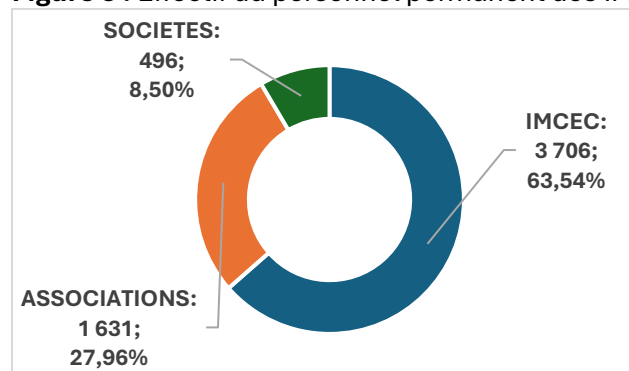
A fin juin 2025, l'effectif du personnel permanent des SFD a affiché une baisse de **2,88%**, passant de **5 970 à 5 833** employés.

Tableau 10 : Effectif du personnel permanent des SFD par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des SFD	Variation	Glissement annuel
T1-2025	3911	1603	456	5970	-	-2,33%
T2-2025	3706	1631	496	5833	-2,29%	

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Cette diminution est principalement due au départ de **205** employés au sein des IMCEC. En effet, au cours de la période sous revue, les IMCEC ont fermé de nombreux points de services ce qui explique le départ d'un grand nombre de leurs employés. Parallèlement, les SFD de type Association et ceux de type Société ont vu l'effectif de leurs personnels permanent augmenté par l'arrivée respectif de **28** et de **40** nouvelles personnes.

Figure 8 : Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique

Les IMCEC mobilisent **63,54%** de l'effectif du personnel permanent, suivies des SFD de type Association (**27,96%**) et ceux de type Société (**8,50%**). Cette configuration reflète la place prépondérante des IMCEC dans le secteur de la microfinance

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

En glissement annuel, l'effectif du personnel permanent des SFD a diminué de **2,33%**, passant de **5 972** agents à fin juin 2024 à **5 833** agents à fin juin 2025. Cette diminution

est principalement attribuable aux SFD de type Société, dont l'effectif du personnel permanent a baissé de **52,17%** sur la période. À l'inverse, les IMCEC et les SFD de type Association ont enregistré une augmentation de leurs effectifs permanents, respectivement de **7,76%** et de **9,02%**.

3. NIVEAU DES RATIOS PRUDENTIELS A FIN MARS 2025¹

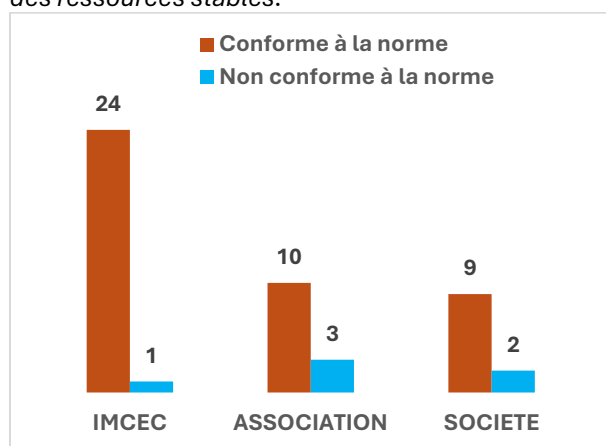
3.1. Le ratio de limitation des risques auxquels est exposé une institution

Le secteur affiche un ratio moyen de limitation des risques de **87,33%** au 2^e trimestre 2025, bien en dessous de la norme fixée à **200%** maximum. Tous les SFD ont respecté cette norme réglementaire en vigueur au cours de la période sous revue. Ce résultat traduit une situation globalement saine et confirme que les SFD n'exposent pas leurs fonds propres à un niveau de risque excessif, en conformité avec les principes de gestion prudente.

3.2. Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables

A fin juin 2025, le secteur des SFD affiche un ratio moyen de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables de **252,85%**. Ce niveau est largement supérieur à la norme réglementaire de 100% minimum, traduisant globalement une large couverture. Cela témoigne de la solidité financière du secteur et de sa capacité à financer durablement ses engagements. Le ratio prudentiel a été respectée au cours du trimestre par **87,76%** des SFD (soit **43 SFD**).

Figure 9: Conformité des SFD à la norme du ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.



Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Pour ce ratio, les SFD conformes demeurent largement majoritaires, quelle que soit leur forme juridique.

Au niveau des IMCEC, **24** SFD respectent la norme prudentielle contre un seul SFD non conforme. Pour les SFD de type Association, **10** sont conformes, tandis que **3** ne respectent pas la norme. Quant aux SFD de type Société, **9** sont conformes contre **2** non conformes.

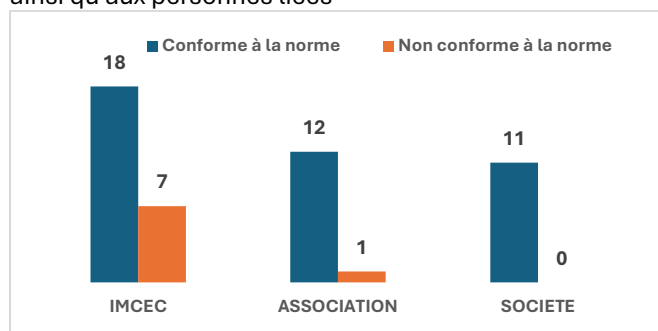
3.3. Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées

A la fin du 2^e trimestre 2025, le ratio de limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées ressort à **5,99%**. Ce résultat conforme à la

¹ L'analyse présentée dans cette partie repose sur les données des caisses unitaire y compris les 3 réseaux (à l'exception des données de 4 SFD e difficultés).

norme réglementaire de **10%** maximum traduit une bonne gouvernance de l'ensemble du secteur de la microfinance à travers la limitation des pratiques de favoritisme ou abusives dans l'octroi des crédits aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées.

Figure 10 : Conformité des SFD à la norme du ratio de limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées



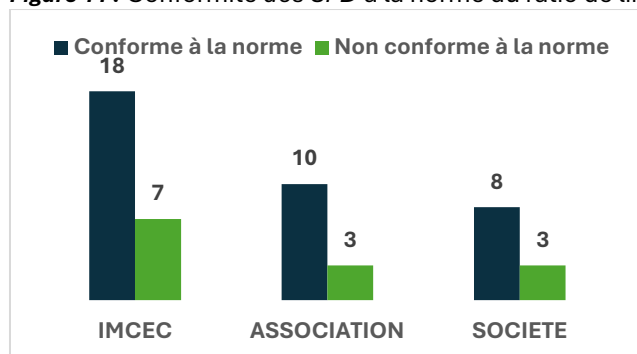
Malgré ces chiffres prometteurs, **8** SFD demeurent dans la non-conformité aux règles prudentielles dont, parmi eux, les IMCEC représentées par **7** SFD et 1 SFD de type Association.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025.

3.4. Limitation des risques pris sur une seule signature

Au cours de la période sous revue, le secteur de la microfinance a affiché un ratio de limitation des risques pris sur une seule signature de **5,60**. Ce niveau atteint est conforme à la norme réglementaire fixée à un maximum de **10%**. Cette exigence prudentielle a été respecté par **73,47%** des SFD (soit **36** institutions).

Figure 11 : Conformité des SFD à la norme du ratio de limitation des risques pris sur une seule signature



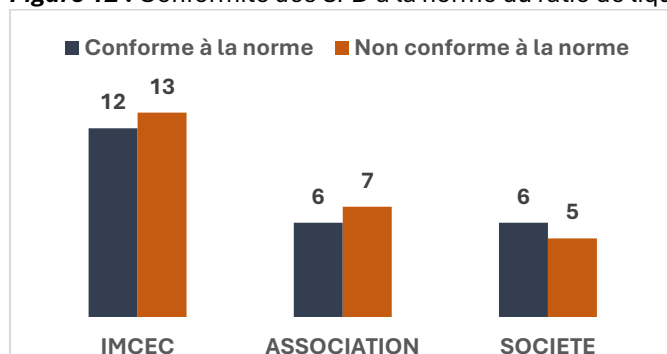
Dans le détail, **18** IMCEC sont conformes contre **7** non conformes. Au niveau des SFD de type Association, **10** respectent la norme tandis que **3** ne s'y conforment pas. Quant aux SFD de type Société, **8** sont conformes contre **3** non conformes.

Source : Base de données ANSSFD, août 2025

3.5. Norme de liquidité

A fin juin 2025, le ratio moyen de liquidité du secteur de la microfinance s'établit à **100,26%**, soit un niveau conforme à la norme réglementaire. Toutefois, cette norme n'est respectée que par **49%** des SFD, ce qui signifie que **51%** des institutions demeurent non conformes au titre du 2^e trimestre 2025.

Figure 12 : Conformité des SFD à la norme du ratio de liquidité



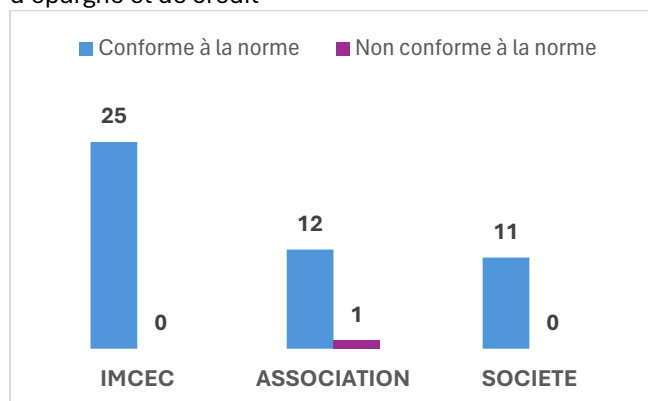
Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Ainsi, **12** IMCEC respectent la norme de liquidité contre **13** non conformes. Parmi les SFD de type Association, **6** sont conformes contre **7** non conformes. Quant aux SFD de type Société, **6** respectent la norme tandis que **5** sont restés non conformes.

3.6. Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Le taux enregistré pour le ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit au 2^e trimestre 2025, est de **0,53%** ; résultat conforme à la norme réglementaire de 5% maximum.

Figure 13: Conformité des SFD à la norme du ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit



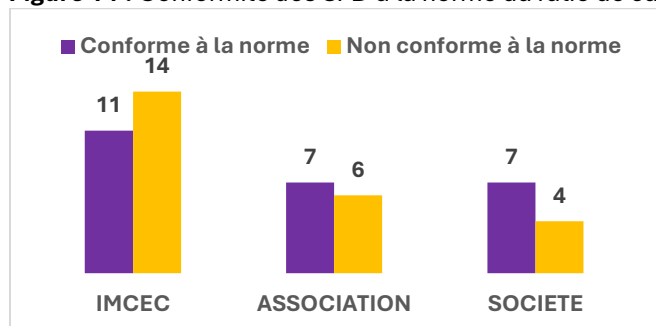
Source : Base de données ANSSFD, août 2025

A l'exception d'un seul SFD (de type Association), tous les SFD ont respecté la norme de **5%** maximum sur la limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit. Ceci traduit que l'essentiel des ressources des SFD restent dédiées à leur mission principale de financement

3.7. Norme de capitalisation

La norme de capitalisation du secteur de la microfinance a affiché un taux de **9,94%** à fin juin 2025, valeur en dessous de la norme requise qui est de **15%** au minimum.

Figure 14 : Conformité des SFD à la norme du ratio de capitalisation



Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Pour la norme du ratio capitalisation, **24** SFD composés de **14** IMCEC, **6** SFD de type Association et **4** de type Société n'ont pas atteint ce seuil de **15%** minimum.

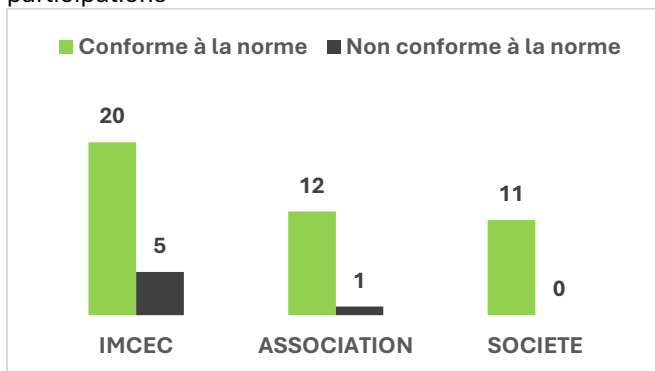
3.8. Limitation des prises de participation

A la fin du 2^e trimestre de 2025, le ratio de limitation des prises de participation s'est établi à **0,42%**. L'ensemble des SFD ont respecté la norme réglementaire fixée à **25%** maximum pour le ratio de limitation des prises de participation, témoignant ainsi d'une gestion prudente des investissements dans d'autres entités.

3.9. Financement des immobilisations et des participations

A fin juin 2025, le ratio de financement des immobilisations et des participations s'inscrit à **20,63%** pour l'ensemble des SFD respectant ainsi la norme de 100% au maximum.

Figure 15 : Conformité des SFD à la norme du ratio de financement des immobilisations et des participations



Source : Base de données ANSSFD, août 2025

Cependant, **6** SFD ont dépassés cette norme exigée. Il s'agit de **5** IMCEC et **1** SFD de type Association. Pour cela, les SFD ayant excédé le seuil devraient réajuster leur politique d'investissement afin d'éviter une concentration excessive dans les actifs immobilisés.

CONCLUSION

Au terme de ce 2^e trimestre, le niveau atteint par les indicateurs est globalement satisfaisant. Les résultats observés traduisent les efforts des SFD pour élargir l'inclusion financière, renforcer la mobilisation de l'épargne et améliorer la qualité du portefeuille de crédits. Ainsi donc, l'augmentation de l'effectif de la clientèle, du nombre de déposants, du nombre de bénéficiaires de crédits a été enregistré au cours de la période sous revue.

Par ailleurs, la fermeture de certains points de service a été constatée avec une baisse de **1,77%** de leur nombre. Cette baisse a occasionné inévitablement la diminution de l'effectif du personnel permanent des SFD.

Parallèlement, le montant des dépôts et l'encours brut de crédit ont augmenté respectivement de **2,80%** et de **4,96%**. Malgré ces prouesses remarquables, quelques défis persistent. Au nombre de ceux-ci on peut citer le PAR à 90 jours qui ne cesse de détériorer, le montant des créances en souffrance qui ne fait qu'augmenter et les ratios prudentiels qui ne sont pas tous conformes aux normes réglementaires.

Il devient alors urgent de renforcer les actions de suivi afin de maintenir la dynamique de progrès et penser à un développement plus soutenu du secteur.

ANNEXES

INDICATEURS	Avril 2024 - Juin 2024	Juillet 2024 - Septembre 2024	Octobre 2024 - Décembre 2024	Janvier 2025 - Mars 2025	Avril 2025 - Juin 2025
EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES IMF	3 791 150	3 815 671	3 882 119	4 267 381	4 644 643
MUTUELLES OU COOPERATIVES	2 610 727	2 639 450	2 701 759	2 763 927	2 837 887
ASSOCIATIONS	887 054	901 720	899 671	1 125 740	1 423 162
SOCIETES	293 369	274 501	280 689	377 714	383 594
EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES IMF SELON LE GENRE	3 791 150	3 815 671	3 882 119	4 267 381	4 644 643
HOMMES	1 374 066	1 387 120	1 406 119	1 579 009	1 717 918
FEMMES	1 858 545	1 851 869	1 893 358	2 072 611	2 229 604
PERSONNES MORALES	558 539	576 682	582 642	615 761	697 121
EFFECTIF DU PERSONNEL PERMANENT	5 972	5 989	6 343	5 970	5 833
MUTUELLES OU COOPERATIVES	3 439	3 424	3 938	3 911	3 706
ASSOCIATIONS	1 496	1 538	1 562	1 603	1 631
SOCIETES	1 037	1 027	843	456	496
NOMBRE DE POINTS DE SERVICE	837	844	853	963	946
MUTUELLES OU COOPERATIVES	521	524	540	566	548
ASSOCIATIONS	195	199	201	284	285
SOCIETES	121	121	112	113	113
MONTANT DES DEPOTS	208 258 356 000	210 671 691	196 901 597	216 955 613 000	223 024 636 000
MUTUELLES OU COOPERATIVES	136 999 119 000	136 744 014	126 065 787	138 812 710 000	144 315 962 000
ASSOCIATIONS	37 277 967 000	38 785 612	36 801 797	42 737 604 000	42 430 865 000
SOCIETES	33 981 270 000	35 142 065	34 034 013	35 405 299 000	36 277 809 000
MONTANT DES DEPOTS SELON LE GENRE	208 258 355 000	210 671 691	196 901 597	216 955 613 000	223 024 636 000
HOMMES	86 670 679 000	89 333 588	80 308 496	90 787 596 000	92 622 089 000
FEMMES	65 306 088 000	65 234 309	63 250 189	65 933 258 000	70 877 031 000
PERSONNES MORALES	56 281 588 000	56 103 794	53 342 912	60 234 759 000	59 525 516 000
NOMBRE DE DEPOSANTS	4 359 026	4 629 996	4 893 879	5 081 203	5 325 727
MUTUELLES OU COOPERATIVES	3 221 160	3 211 377	3 382 946	3 422 446	3 522 456
ASSOCIATIONS	728 955	773 443	812 054	929 278	1 017 069
SOCIETES	408 911	645 176	698 879	729 479	786 202
NOMBRE DE DEPOSANTS SELON LE GENRE	4 359 026	4 629 996	4 893 879	5 081 203	5 325 727
HOMMES	1 859 049	1 932 672	1 994 323	2 079 004	2 145 377
FEMMES	1 936 095	2 084 091	2 239 227	2 316 545	2 435 478
PERSONNES MORALES	563 882	613 233	660 329	685 654	744 872
CREANCES EN SOUFFRANCES	22 003 872 033	25 907 979 874	22 490 802 625	23 067 522 769	23 551 779 140
MUTUELLES OU COOPERATIVES	13 569 929 332	15 423 530 001	12 864 966 123	13 779 435 450	13 906 431 361
ASSOCIATIONS	4 238 898 698	5 440 303 692	4 744 648 262	4 755 394 996	4 812 207 666
SOCIETES	4 195 044 003	5 044 146 181	4 881 188 240	4 532 692 323	4 833 140 113
ENCOURS BRUT DES CREDITS	257 993 567 195	263 358 744 165	280 498 446 746	223 332 414 363	234 408 690 867
MUTUELLES OU COOPERATIVES	153 288 545 298	159 223 935 450	166 415 763 589	1,53473E+11	158 157 690 799
ASSOCIATIONS	56 572 658 998	59 357 328 739	64 268 891 779	55 278 436 802	61 483 462 902
SOCIETES	48 132 362 899	44 777 479 976	49 813 791 378	145 805 042 57	147 675 371 66
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE CREDITS	266 078	260 401	324 605	320 438	564 524
MUTUELLES OU COOPERATIVES	141 292	206 665	245 768	102 050	167 961
ASSOCIATIONS	76 252	31 708	55 906	19 6804	38 2702
SOCIETES	48 534	22 028	22 931	21 584	13 861
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE CREDITS SELON LE GENRE	266 078	260 401	324 605	320 438	564 524
HOMMES	79 298	100 055	113 359	118 785	220 873
FEMMES	112 801	125 306	155 337	154 602	231 550
PERSONNES MORALES	73 979	35 040	55 909	47 051	112 101

INDICATEURS	Avril 2024 - Juin 2024	Juillet 2024 - Septembre 2024	Octobre 2024 - Décembre 2024	Janvier 2025 - Mars 2025	Avril 2025 - Juin 2025
NOMBRE DE DEMANDES DE CREDITS	264 371	254 557	231 424	389 933	551 838
MUTUELLES OU COOPERATIVES	120 747	124 201	159 940	120 639	143 538
ASSOCIATIONS	58 760	38 353	60 374	203 710	391 760
SOCIETES	84 864	92 003	11 110	65 584	16 540
NOMBRE DE DEMANDES DE CREDITS SELON LE GENRE	264 366	254 557	231 424	389 933	551 838
HOMMES	78 786	72 145	54 210	138 827	207 976
FEMMES	112 089	130 081	132 604	193 425	226 957
PERSONNES MORALES	73 491	52 331	44 610	57 681	116 905
TAUX DE CREANCES EN SOUFFRANCE	8,53%	9,66%	8,07%	8,49%	9,51%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	8,85%	9,75%	7,57%	8,88%	8,52%
ASSOCIATIONS	7,49%	9,17%	7,38%	8,60%	7,83%
SOCIETES	8,72%	10,07%	9,25%	7,99%	12,18%
TAUX DE RECOUVREMENT	10,12%	13,31%	17,53%	8,26%	9,87%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	10,34%	12,41%	16,32%	9,86%	10,7%
ASSOCIATIONS	12,49%	19,83%	25,83%	8,14%	13,3%
SOCIETES	6,47%	7,70%	10,43%	6,78%	5,6%
TAUX DE REMBOURSEMENT	62,77%	65,91%	65,39%	53,97%	64,06%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	63,41%	59,20%	73,94%	50,97%	61,77%
ASSOCIATIONS	55,97%	58,64%	60,74%	51,46%	56,72%
SOCIETES	69,98%	79,88%	61,48%	59,48%	73,68%

EQUIPE DE SUPERVISION

Philippe A. R. DAHOUI
Directeur Général de l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
pdahoui@anssfd.bj
Raphael KOUDJOU
Conseiller chargé du suivi des activités de l'Unité d'Assainissement du secteur de la microfinance et de l'inclusion financière
rkoudjou@anssfd.bj
Thierry OGOUGBE
Conseiller chargé du suivi des administrations provisoires et des liquidations des SFD
tougugbe@anssfd.bj

COORDINATION

Daouda O. R. SOUBEROU
Directeur des Etudes, de la Statistique et du Suivi évaluation
dsouberou@anssfd.bj

EQUIPE DE REDACTION

GODE Justin,
Chargé d'étude au niveau de la DES
jgode@anssfd.bj
AHOLOUKPE Sessi Chancèle,
Collaborateur DES
belsessiahouloukpe@yahoo.fr
AGBANDA Ernesté,
Collaborateur DES
ernesteagbanda560@gmail.com

Url : anssfd.org
secretaria.anssfd@finances.bj

